

جامعة سوسة
كلية الآداب والعلوم الإنسانية
مخبر البحث "اشتغال الأرض، التعمير وأنماط العيش في بلاد المغرب
في العصور القديمة والوسيطة"

شبكة الطرقات والمسالك ببلاد المغرب القديم والوسيطة



أعمال الندوة الدولية الثانية
(سوسة 06، 07 و 08 أفريل 2015)

أعدّها للنشر

عبد اللطيف مرابط



Le réseau routier dans le Maghreb
Antique et Médiéval



Université de Sousse

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Laboratoire de Recherche

"Occupation du sol, peuplement et modes de vie
dans le Maghreb antique et médiéval"

Le réseau routier dans le Maghreb Antique et Médiéval



Actes du deuxième colloque international
(Sousse, 06, 07 et 08 avril 2015)

Édités par

Abdellatif Mrabet



La voie Carthage-
Theveste :

* Au voisinage de l'arc
de triomphe de l'empereur
Septime Sévère (à l'entrée Est de la colonie
d'Ammaedara).

* Au Nord-Est de la colonie
d'Ammaedara.

الطريق الرومانية قرطاج-
تبسة :

* أعلى الصورة : قرب قوس
نصر الإمبراطور سبتيموس
سيوروس (المدخل الشرقي
لمستوطنة أميدرا)

* أسفل الصورة : شمال شرق
مستوطنة أميدرا

**le réseau routier
dans le Maghreb Antique et médiéval**

Édités par **Abdellatif MRABET**
Secretariat du colloque : **Tarek MANI**

© Laboratoire de Recherche - (O. S. P. M. V. M. A. M.)

ISBN n° 978-9973-962-46-1 / Sousse - 2016

Conception : Taoufik Sassi / *Impression* : Sim pact

Université de Sousse
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Laboratoire de Recherche
*«Occupation du sol, peuplement et modes de vie
dans le Maghreb antique et médiéval»*

Actes du deuxième colloque international

le réseau routier dans le Maghreb Antique et médiéval

Sousse, 06, 07 et 08 avril 2015

Édités par
Abdellatif MRABET



Sousse - 2016

Sommaire

Préface	7
(Abdellatif MRABET, Professeur des universités)	
Ouda BOUCHOUK-MEGHERBI	
Les routes du territoire d' <i>Hippo Regius</i> au Bas-Empire.....	9
Boutheina BEN BAAZIZ	
Le pont romain d' <i>El Fahs</i>	21
Mondher BRAHMI	
Un nouveau milliaire de la voie <i>Capsa-Tacapes</i>	39
Moheddine CHAOUALI	
Milliaires redécouverts et inédits du tronçon <i>Thurris – Laribus</i> de la route <i>Karthago – Theveste</i>	51
Lotfi Naddari	
La voie Carthage- <i>Theveste</i> dans la <i>pertica</i> de la <i>colonia Flavia Augusta Emerita Ammaedara</i> : le dossier des milliaires.....	71
Mohamed GRIRA	
Le franchissement des cours d'eau en Afrique Proconsulaire : Notes préliminaires sur les ponts de la voie Carthage- <i>Theveste</i>	103
Habib BEN YOUNÈS	
Un itinéraire matériel et immatériel préphénicien entre le Sahel et la région de Tébessa.	129
Mohamed Ali HBAIEB	
A propos des voies entre l'île de Djerba et la presqu'île de Zarzis : de nouvelles données sur la chaussée romaine et <i>ṭarīq al-ġimāl</i>	139
Abdellatif MRABET	
Sur le réseau routier de la Tripolitaine occidentale (partie tunisienne) : Etat des lieux et perspectives de recherche.	159
Khaled Marmouri	
Le dispositif routier des cités de Tripolitaine aux I ^{er} -III ^e siècles : quelques mises au point.	173

Christine HAMDOUNE

« Mons Feratus » : voies de communications et occupation de l'espace dans une zone de contacts en Maurétanie césarienne. 203

Jean-Pierre Laporte

Notes sur le réseau routier de la Maurétanie Césarienne. 227

Claude Briand-Ponsart

La permanence d'une frontière interne à la Numidie et les Alpes numidiques. 269

جامعة سوسة
كلية الآداب والعلوم الإنسانية
مخبر اشتغال لأرض ، التعمير و أنماط العيش في بلاد المغرب
في العصور القديمة والوسيطة

شبكة الطرق والمحالك ببلاد المغرب القديم والوسيطة

أعمال الندوة الدوليّة الثانية
(سوسة 06، 07 و08 أفريل 2015)

أعدّها للنشر
عبد اللطيف مرابط



سوسة – 2016

الفهرس

مراد زارقة

7 الدروب والطرقاا في المآامعاا الميغاليشية بالشرق الجزائري .

نافع الفهري

25 منزل قاسم : محطة على الطريق الرابطة بين القيروان والمشرق
خلال العهد الحفصي .

النوري بوخسيم

39 زاوية « سيدي قناو »
محطة في ملآقى الطرق القوافلية بين قابس ونفزاوة .

مراد عرار

73 مقاربة حول طريق القلاع للعبدري .

محمد اللواتي

99 المنشآت المائية الواقعة على الطريق الرّابطة بين مآينآي سوسة
والقيروان خلال العصرين الوسيط والحديث .

Claude Briand-Ponsart
CRAHAM – UMR CNRS 6273
Université de Caen-Basse Normandie.

La permanence d’une frontière interne à la Numidie et les Alpes numidiques

Résumé

Une séparation entre la région d’Hippo Regius et celle de Cirta a été maintenue tout au long de l’Empire. Or, le passé numide ne semblait pas justifier cette division. Auguste rattacha la Cirtéenne à l’*Africa*, mais celle-ci est restée largement autonome jusqu’à la réorganisation sévérienne. Entre Hippo Regius et Calama, deux inscriptions du milieu du II^e s. évoquent la réfection d’une voie à travers les « Alpes numidiques ». Au-delà des difficultés de circulation dues à des reliefs accidentés, ces textes posent la question des objectifs des autorités romaines.

Mots clés : frontière, routes, Hippo Regius, Calama, Alpes numidiques.

The continuity of an internal border inside Numidia and the Numidian Alps

Abstract

A border between the land of Hippo Regius and the one of Cirta was maintained during the whole Empire period. However this division did not seem justified by the Numidian past history. August linked the land of Cirta with Africa, but the latter remained much autonomous until the Severan reorganisation. Two inscriptions of the mid-second century between Hippo Regius and Calama mention some road works across the “Numidian Alps”. Beyond traffic difficulties induced by uneven grounds, these texts raise the question of the Roman authorities’ objective.

Key words: boundary, roads, Hippo Regius, Calama, Numidian Alps.

Un royaume de Numidie s'était incontestablement affirmé depuis la fin du III^e s. av. J.-C. à la faveur de la deuxième Guerre Punique et il n'avait cessé de se renforcer grâce à l'action de Massinissa puis de Micipsa au cours du II^e s. En 146 avant n. è., la défaite et la destruction de Carthage avaient signé l'acte de naissance de la province d'*Africa* à l'est du royaume et de nombreux indices laissaient entendre, à la fin de la République, qu'un processus se déroulait pour cette région, sensiblement analogue à celui qui avait cours dans l'Orient méditerranéen, où Rome annexait régulièrement des royaumes. La guerre de Jugurtha aurait pu en devenir l'occasion, mais il n'en fut rien¹ et la Numidie des rois ne fut pas en tant que telle transformée en province au moment où le pouvoir romain s'installa définitivement au début de l'Empire, comme ce fut le cas après l'assassinat du roi de Maurétanie Ptolémée par Caligula, qui entraîna la création des deux provinces de Maurétanie, la Césarienne et la Tingitane par Claude². De plus, non seulement, le royaume ne fut pas transformé en province à la fin de la République mais encore, le pouvoir choisit de conserver tout au long de l'Empire une division plus ou moins formelle instaurée à la fin de la République. Il est admis qu'il fallut attendre la période sévérienne pour voir émerger une province de Numidie, mais son territoire ne correspondait que très imparfaitement à la Numidie royale et, entre temps, une répartition des pouvoirs s'était établie entre le proconsul et le légat de la III^e Légion Auguste, directement nommé par l'empereur depuis Caligula. Voici quelques années, J. Desanges a mis en évidence la distorsion entre des divisions administratives, notamment l'*Africa*, province proconsulaire dont dépendait la région d'Hippo Regius, et un sentiment plus ou moins diffus d'appartenance à un royaume disparu, qui faisait que la Numidie revêtait des contours fluctuants dans l'esprit tant de l'administration que dans celui de la population³. Une grande partie de l'explication tient, semble-t-il, à la formation de la puissante Confédération cirtéenne⁴, issue de la seule région conquise par une troupe de mercenaires. En *Africa*, est créée progressivement à partir de la fin du II^e s. et plus encore au III^e siècle, une circonscription dite Numidie d'Hippone ou Numidie proconsulaire, administrée par un légat du proconsul⁵. L'administration a donc séparé officiellement des régions qui avaient été unies dans le royaume, mais qui connaissaient une évolution à la fois parallèle dans la mesure où le pouvoir romain s'est imposé partout, et différente en raison de l'existence de la puissante Confédération cirtéenne⁶. La création de cette « frontière » nous a incitée à reprendre cette question en étudiant plus particulièrement la région qui se trouve comprise entre Hippo Regius et Calama, région où existait une forte implantation numide.

I– La voie des Alpes numidiques

Du nord au sud, le paysage est marqué par de forts contrastes. Les massifs côtiers plongent souvent à pic dans la Méditerranée, tels le Cap de Garde (Ras el Hamra) ou Cap de fer (Ras el Hadid),

¹ Briand-Ponsart (C.), 2011, p. 166-170.

² Sur ces événements, Coltelloni-Trannoy (M.), 1997, p. 55-65.

³ Desanges (J.), 1980b, p. 182-183, qui ajoute p. 185 : « Les territoires annexés par César depuis la fossa regia, qui avaient marqué la limite entre la première province d'Afrique et le royaume de Numidie, jusqu'à l'Ampsaga, qui désormais bordait le royaume de Maurétanie, ne semblent pas s'être appelés officiellement Numidie ».

⁴ À la suite de Heurgon (J.), 1957, p. 7-24, Desanges (J.), 1980b, p. 185-186, souligne l'originalité de la Confédération. Plus récemment, Cataudella (M.), 1992, p. 721-730, la compare au modèle campanien ; Bertrand (F.), 2005, p. 93-118, pour une mise au point sur l'histoire de la Confédération ; Briand-Ponsart (C.), 2006, p. 120-122.

⁵ Christol (M.), 2012, p. 653-678 : le cursus d'A. Egnatius Proculus (CIL, VI, 1406 ; ILS, 1167), où figure la mention d'un diocèse de Numidie, a vraisemblablement été rédigé à la fin du II^e siècle.

⁶ Briand-Ponsart (C.), 2006, p. 110-116 : les légats de la III^e légion Auguste n'ont joué qu'un rôle secondaire dans la Confédération et en furent rarement les patrons. Les notables cirtéens choisissaient de préférence d'anciens consuls comme patrons.

et le massif de l'Edough culmine à plus de 1000 m⁷. À leurs pieds, la côte est ponctuée de quelques sites portuaires, dont la plupart sont restés modestes, tandis que se développaient Hippo Regius (Annaba)⁸ et Rusicade (Skikda)-Stora⁹, ports qui demeurent aujourd'hui encore fondamentaux pour l'économie du pays. Ils sont situés à proximité de l'embouchure de fleuves, l'Ubus (Seybouse), pour Hippo Regius, le Thapsus (Safsaf) et l'oued Zeramma, de moindre importance, pour Rusicade. Ces fleuves, dont il convient de souligner le tracé globalement sud-nord, constituèrent des axes de circulation pour les hommes et les marchandises depuis la plus haute antiquité¹⁰. La Seybouse constitue même une véritable exception, car elle a de l'eau toute l'année et elle pouvait accueillir des bateaux de faible tonnage à quelque distance de son embouchure¹¹. Au sud de l'Edough s'étend un arc de plaines marqué par la présence du lac Fetzara, vaste étendue d'eau douce en hiver, à sec l'été et, plus à l'est, la vallée de la Seybouse s'étale largement après que le fleuve se soit dégagé des montagnes. En allant toujours vers le sud, la route reliant Annaba à Guelma traverse des chaînons montagneux couverts de forêts de chênes liège, bien arrosés et parfois enneigés l'hiver, dont l'altitude dépasse 900 m¹². Elle franchit cette chaîne littorale au col de Fedjoudj, qui dépendait de Calama dans l'Antiquité, au pied du djebel Aouara avant de redescendre sur Guelma¹³.

C'est sur cette voie qu'ont été trouvées deux inscriptions qui mentionnent les Alpes Numidiques. La première avait été recopiée par le capitaine Delamare dans ses manuscrits, sous deux formes, une copie au crayon, une autre peinte à l'aquarelle, qui comportait quelques variantes et était plus exacte. Elles furent retrouvées par R. Cagnat lorsqu'il dépouilla les papiers de L. Renier. Il en existait une troisième copie, exécutée par Carette, un peu plus précise¹⁴. La pierre avait été brisée en six morceaux et il manquait le haut ainsi que plusieurs lettres. R. Cagnat en donna une première lecture dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*¹⁵, proposa *uall(?)es Numidicas*, mais renonça à restituer les mots précédant *confirmatis*. Il compléta ses propositions quelques années plus tard, version qui fut reproduite dans le *Corpus*¹⁶, tandis que Mommsen optait pour *Alpes*, et restituait *miliaribus (?)*

⁷ Il forme une sorte de bastion qui culmine à 1008 m.

⁸ *Hippone*, 2005, a fait le point sur la ville, mais n'a guère évoqué son rôle portuaire.

⁹ Le port de Stora est mieux protégé des vents d'ouest, mais cela suppose quelques km supplémentaires pour rejoindre Cirta, la ville principale, l'ancienne capitale numide.

¹⁰ Briand-Ponsart (C.), 2014, p. 31-32 et 36-40.

¹¹ Le fleuve est formé à quinze km en amont de Guelma, près de Medjez el-Akmar, par la réunion de l'oued Cherf et de l'oued Zenati. Si les fleuves constituent des atouts, ils peuvent néanmoins poser des problèmes en raison des zones marécageuses qu'ils créent, ou par leurs alluvions qui provoquent le remblaiement du port, comme cela se produisit à Hippo Regius. La ville médiévale de Bouna s'est construite à deux kilomètres du site antique.

¹² 800 mm d'eau parfois plus par an, contre 670 mm par an à Annaba. La neige est davantage présente sur les montagnes au sud de Guelma, qui atteignent 1200 m.

¹³ Salama (P.), 1951, p. 61 : « La voie romaine de Guelma à Hippone (est) parfaitement conservée dans sa montée au col de Fedjoudj... (elle) aborde franchement le col, elle est étonnamment rectiligne. Avec une pente de près de 6 %, son profil est nettement plus accusé que celui de la route moderne ». Pour lui, par contre, il ne s'agit pas la voie des Alpes numidiques, p. 62 : « la voie principale qui reliait ces deux centres (Cirta à Hippo Regius) était, sans nul doute, une voie de montagne. Nous le savons par des inscriptions milliaires qui garnissent son parcours en la nommant ... la « Route des Alpes de Numidie » et, p. 63, il semble privilégier un itinéraire plus septentrional.

¹⁴ Cagnat (R.), 1904, p. 377-378.

¹⁵ Cagnat (R.), 1883, p. 240, restituait : --- / co[s] III[. p. p.] / uiam per [uall ?]es numidicas / [u]etustat[e co]rruptam / pontibus [--- / --- / ---] / conf[i]rmatis [re]stituit / curante M. Valerio Etrusco / leg. [A]ug. pr. pr. Il renonçait alors à restituer le passage entre *pontibus* et *confirmatis*, qui devait « contenir des détails techniques relatifs à la réparation des ponts que traversait la voie ».

¹⁶ Cagnat (R.), 1904, p. 381 ; *CIL*, VIII, 22210 : *uiam per... Numidicas uetustate corruptam, pontibus renouatis, paludibus sicatis, miliaribus (?) confirmatis restituit, curante M. Valerio Etrusco leg. Aug. pr. pr.*

devant *confirmatis*. En 1902, la découverte d'une seconde pierre près de Penthivière¹⁷, sur le bord de la voie romaine, à 46 km au sud-sud-est d'Hippo Regius et à deux km au nord de l'actuelle cité d'Aïn Berda¹⁸, trancha la question et permit une lecture complète du texte malgré quelques éclats. S. Gsell reprit ces deux documents dans le T. I des *Inscriptions latines d'Algérie*¹⁹.

II- Un vocabulaire original

Originale à plusieurs titres comme R. Cagnat l'avait fait remarquer lors de sa première communication²⁰, la formulation du texte appelle un certain nombre de remarques. La première concerne le vocabulaire utilisé pour décrire les travaux effectués. L'expression *denuo factis* n'apparaît dans aucune autre inscription africaine pour une restauration ou une reconstruction partielle²¹ ; il faut sans doute supposer que le légat voulut insister sur l'ampleur des travaux effectués. Tout aussi rare est la présence du mot *labibus*. Au sens premier, *labes* signifie des chutes, des éboulements. C'est ainsi que l'emploie Cicéron lorsqu'il décrit divers malheurs survenus en Italie lors de la deuxième guerre punique, notamment des éboulements survenus sur le territoire des Privernates²², de même Tite Live dans un épisode relatant un glissement de terrain dont l'ampleur paraît plus limitée²³. Le terme prend un sens plus moral dans d'autres textes de Cicéron et chez Virgile, notamment dans le Livre II de l'*Énéide*, où il sert à faire une pause dans le récit pour permettre au héros d'évoquer la suite ininterrompue de ses malheurs²⁴. En épigraphie, il ne figure, semble-t-il, que dans deux *carmina* chrétiens de datation tardive, dans lesquels il revêt un sens moral²⁵. Si c'est le sens premier qui est utilisé dans nos documents, il convient néanmoins de souligner sa relation avec Virgile et Enée.

¹⁷ Papier (M.), 1902, p. XXI-XXII : « Inscription gravée sur le tronçon d'une colonne que M. Mayer, propriétaire et maire de Penthivière, a bien voulu, sur sa demande, céder au musée de Bône, et venir l'y déposer lui-même. D'après les renseignements que l'aimable donateur lui a fournis, ce tronçon, en calcaire gris du pays, aurait été trouvé, depuis assez longtemps, dans une petite ruine située à deux ou trois kilomètres environ du village, à droite de la route départementale n° 2 de Bône à Guelma et Constantine ». Dimensions de la pierre : hauteur : 92 cm, diamètre : 30 cm, circonférence : 1,18 cm, lettres : de 3 à 6 cm. Gsell (S.), 1911, f. 9, n° 77 et 85.

¹⁸ Ain Berda, au sud de la wilaya d'Annaba, située à 92 m d'altitude, se trouve avant le passage montagneux, et le dénivelé entre elle et le col est de plus de 500 m.

¹⁹ *ILAlg.*, I, 3876 : [Imp. Caes. T. Aelius Hadrianus Antoninus Aug(ustus) Pius pont(ifex) max(imus), tribunicia potestate XV, co(n)s(ul)] II[II], / uiam per A[lp]es Numidicas / uetusta[te] [inte]rruptam / pontibus den[uo] fac[ti]s, [p]a/ludibus sicc[atis], labibus / confirm[a]tis, / r[e]stituit, / curan[t]e M. Valerio Etrusco / leg(ato) [s]uo / pr(o) pr(aetore) ; *ILAlg.*, I, 3875 (*ILS* 9374 ; *AE*, 1904, 175 ; *AE*, 1905, 48) : [Imp. Caes. T. Aelius Hadrianus Antoninus Aug(ustus) Pius], / [pont(ifex) max(imus)], trib[u]/nicia potestate / XV, co(n)s(ul) IIII, / uiam per Alpes / Numidicas ue/tustate inter/[r]uptam ponti/[b]us denuo fac/[ti]s, paludibus / siccatis, labibus / confirmatis, / res[s]tituit, / curante M. Valerio / Etrusco leg(ato) suo / pr(o) pr(aetore). S. Gsell mentionnait qu'il n'avait pas retrouvé la pierre au musée ; Lavergne (D.), 2005, p. 173-174, n'a pu examiner que les milliaires exposés à l'extérieur du musée.

²⁰ Cagnat (R.), 1883, p. 240 : « La formule finale est plus développée que sur les bornes milliaires ordinaires et l'on n'a trouvé en Afrique aucun milliaire identique ».

²¹ E. g. la fréquence du verbe *renouare*, le plus souvent sous la forme *renouatis*, dont il existe plus de 130 attestations.

²² Cic., *Diu.*, I, 35 : *multis loci labes facta sunt* et id., *ibid.*, 43 : *labes agri Privernatis*.

²³ Liv., 42, 15, 5 : *dextra pars labe terrae in aliquantum altitudinis derupta erat*. Le roi Eumène de Pergame devait emprunter un chemin rendu étroit pour se rendre depuis la côte jusqu'au sanctuaire d'Apollon à Delphes et un groupe de Macédoniens avait prévu de profiter du fait que le roi et son escorte devaient passer un par un pour l'assassiner.

²⁴ Verg., *En.*, II, 98 : *Hinc prima mali labes*.

²⁵ *CIL* V, 7640 ; *CLE* 00783 ; *InscrIt.*, IX, 1, 165 ; *ILCV* 3427 (em) ; *AE* 1960, 328 ; *AE* 2000, 585, à Pagno en Ligurie et *CIL*, V, 6723 = *ILVercel*, 66 = *ILCV* 1049 = *CLE* 704 = *AE* 2006, 496 = *AE* 2007, 127, où il s'agit du *carmen* qui accompagne les reliques de l'évêque sanctifié Eusèbe, qui sont enchâssées dans la cathédrale de Verceil.

Quant à l'expression « Alpes Numidiques », ce sont les seules occurrences connues²⁶. L'origine du mot *Alpes* est discutée²⁷. Pour les uns, le mot viendrait du gaulois, pour d'autres, du ligure, pour d'autres enfin, et suivant Festus, il serait d'origine sabine : *Alpus* serait l'équivalent d'*albus* (blanc), qui a donné lieu à de nombreux dérivés²⁸. Indépendamment de l'étymologie, il faut tenter de déterminer ce qui a déterminé les autorités romaines à nommer « Alpes » le massif qui sépare Hippo Regius de Calama et des régions proches situées plus à l'ouest qui appartiennent à la Confédération cirtéenne, notamment Thibilis et les *Aquae thibilitanae*, massif dont l'ampleur est loin de ressembler à ce que nous nommons traditionnellement les Alpes.

Parmi les sources littéraires, une série de mentions désigne sans surprise les Alpes d'aujourd'hui. La première attestation se trouve chez Polybe, au livre II, où l'évocation des Alpes intervient dans la perspective des prémices de la deuxième guerre punique. Hannibal devait compter sur des alliances pour traverser le massif montagneux et les Alpes abritaient des peuples gaulois qui avaient mené de nombreuses expéditions en Italie contre les Romains²⁹. Elles sont mentionnées à nouveau lorsque, la guerre étant déclarée³⁰, l'historien relate la guerre et l'exploit d'Hannibal traversant le massif dans des conditions très difficiles³¹. On en retrouve l'écho avec quelques variantes chez Tite Live³². Plus tard, dans les *Punica*, Silius Italicus les mentionne plusieurs fois dans le L. II, où elles sont suivies de l'Apennin, et dans les L. III et IV³³. Au I^{er} s., Pline l'Ancien les cite quatorze fois dans le L. III, parfois comme simples indications géographiques sans connotation historique, le plus souvent en les associant aux Gaulois et à leurs entreprises guerrières en Italie. Aux § 133-134, il dresse une liste de peuples alpins³⁴, liste qui se poursuit avec les 46 noms de peuples

²⁶ Il existe cependant trois autres mentions du mot *Alpes* dans la région : à Madaure, une inscription très mutilée (*ILAlg.*, I, 2250 : ... *pater Sexsus uter / [---]II[---]VS etenim trans Alpes*) au sujet de laquelle S. Gsell a écrit « je n'ai pas réussi à tirer un sens suivi de cette inscription ». Il n'est pas certain qu'il s'agisse ici des Alpes numidiques, mais la relative proximité de Madaure tend à le suggérer. Plus sûrement, à Hippo Regius, deux inscriptions retrouvées sur le forum, qui datent de Vespasien, mentionnent les Alpes sans l'épithète *Numidicae*, ainsi que la construction d'une voie (Marec (E.), *Libyca*, II, 1954, p. 376, deux documents dont un a été repris par l'*AE*, 1955, 145 : ... *Caes]ar Vespasia[nus ---] mandauit anno [--- ui]am ab Alpibus us[que ad --- s]inum). eidemq(ue) cen[sori --- pr]ouincia ac reper[---] publice).*

²⁷ *RE*, I, 2, col. 1599-1612.

²⁸ Fest., I, s. v. *Album*. Selon cet auteur, le mot viendrait du grec *alphos*, qui ajoute que « pourtant les Sabins ont dit *alpus* ». On peut donc croire que le nom des Alpes a été donné à ces montagnes à cause de la blancheur des neiges qui les couvrent. Ernout (A.) et Meillet (A.), 2002, s. u. *albus*., ne croient pas à la version de Festus : « le rapport entre *Alpus* et *Albus* est sans doute imaginaire » ; *ibid.*, s. u. *Alpus*.

²⁹ *Pol.*, II, 2, 14-23, texte traduit, présenté et annoté par D. Roussel, Paris, 1970.

³⁰ *Pol.*, III, 2, 34 : « (Hannibal) avait soin d'envoyer auprès des chefs des peuples gaulois établis en Cisalpine et dans les Alpes mêmes des représentants... Lorsqu'arrivèrent les émissaires attendus... ils lui assurèrent que la traversée des Alpes, si elle constituait une entreprise fort pénible et fort difficile, n'était pourtant pas impossible ».

³¹ *Pol.*, III, 2, 50-56.

³² *Liv.*, *HR*, XXI, 23 : *Constabat non tam bello motos quam longinquitate uiae insuperabilique Alpium transitu*. La traversée des Alpes est racontée aux § 31-38. Peu importe ici le trajet réellement suivi, sur lequel historiens et archéologues s'interrogent, avec une préférence pour la Tarentaise et le col du petit Saint Bernard, voir Bocquet (A.), 2009, où l'auteur récuse le « romantisme » de Tite Live pour préférer le récit de Polybe.

³³ *Sil. It.*, *Pun.*, II, v. 312-314 : *Scilicet immensae, uisis iuuenibus armis / subsident Alpes, subsidet mole niuali / Alpibus aequatum attollens caput Apenninus* : « Oui, les hauts sommets des Alpes s'abaisseront devant tes jeunes armes, oui, l'Apennin, dont la masse de neige se dresse aussi haut que les Alpes, s'abaissera » ; *ibid.*, II, v. 333 : *nunc geminas Alpes Apenninumque minatur* : « Il dresse tantôt la double menace des Alpes et de l'Apennin » ; *ibid.*, II, v. 353-354 : *polo crescant Alpes, astrisque coruscos / Apenninus agat scopulos* : « Que les Alpes se dressent jusqu'au ciel, que l'Apennin porte ses sommets étincelants jusqu'aux astres ». Elles reviennent de façon récurrente dans la plupart des livres ultérieurs.

³⁴ *Plin.*, *NH*, III, 38, 47, 48, 117-118, 121, 123, 128, 132-136.

soumis dans le passage consacré au trophée de la Turbie, ce qui donne au total une soixantaine de noms. Ce monument dédié à Auguste par le Sénat et le peuple romain, érigé en 7-6 av. J.-C. « au motif que, sous sa conduite et ses auspices, toutes les nations alpines qui s'étendaient de la mer supérieure à la mer intérieure ont été soumises à la domination du peuple romain »³⁵, illustre avec force dans le paysage un passage des *Res Gestae* : « J'ai pacifié les Alpes, de la région qui est proche de la mer Adriatique jusqu'à la mer Tyrrhénienne »³⁶. Les différentes parties des Alpes ont été dotées d'épithètes³⁷, soit par l'administration romaine qui en a fait des circonscriptions en se référant aux noms des peuples, soit par l'usage³⁸ et, par extension, le nom d'Alpes fut donné à d'autres massifs montagneux, ainsi, sur la *Table de Peutinger* figurent les *Alpes Bastarnicae*³⁹, qui correspondent aux Carpates. Une épithète supplémentaire ne peut donc surprendre, elle ne faisait que rendre compte de la localisation de la voie en Numidie⁴⁰. Reste la question de savoir pourquoi le pouvoir a donné à ce massif le nom d'Alpes, alors que, de toute évidence, le massif traversé ne pouvait se comparer à ces imposantes chaînes de montagne.

Une fois écartée la raison géographique liée à l'existence d'une chaîne de montagne, ici de faible altitude, on constate que les Alpes ont été mentionnées dans deux séries de contextes. Comme nous l'avons vu, la première est étroitement liée à la geste d'Hannibal, et tout à fait logiquement les attestations se trouvent chez les historiens ou dans les *Punica* de Silius Italicus. Elles apparaissent aussi chez des auteurs moins attendus. Ainsi Lucain associe les Alpes deux fois à César et deux fois à Hannibal⁴¹, dans une sorte de balancement entre les deux généraux et hommes politiques responsables de terribles conflits. Plus remarquable, le livre se conclut par le discours d'une bacchante qui associe des régions d'Afrique aux Alpes et aux malheurs qui s'annoncent : « Je suis transportée aux Syrtes trompeuses, dans la brûlante Libye, où la cruelle Enyo a jeté les débris de Pharsale. Maintenant je suis emportée par-dessus les cimes nuageuses des Alpes, plus haut que les Pyrénées, dont le sommet se perd dans les airs. Maintenant je reviens dans ma patrie. La guerre impie s'achève au sein du Sénat »⁴². Chez Juvénal, la mention des Alpes prend, semble-t-il, une signification légèrement différente : « Va donc insensé (il s'agit d'Hannibal), cours à travers les escarpements des Alpes, afin d'émerveiller les écoliers et de devenir pour eux matière à déclamation »⁴³. Ces vers témoignent à la fois de l'existence d'une considération, voire d'une certaine admiration pour l'exploit accompli par le Carthaginois longtemps après sa défaite, et de

³⁵ Plin., *NH*, III, 136 : *Imp. Caesari, Divi filio, Aug., Pont. Max., Imp. XIII, tr. pot. XVII, S. P. Q. R. quod eius ductu auspiciisque gentes Alpinae omnes quae a mari supero ad inferum pertinebant, sub imperium p(opuli) R(omani) sunt redactae*. Le monument mesurait 49 mètres de haut à l'origine et était surmonté de la statue géante de l'empereur. Les inscriptions qui figuraient sur le socle ont été transmises par Pline l'Ancien. La première partie du texte décrit l'objet de la dédicace et donne les titres de l'empereur Auguste, la seconde énumère d'Est en Ouest les peuples vaincus.

³⁶ *Res Gestae*, 26, 3 : *Alpes a regione ea quae proxima est Hadriano mari ad Tuscum pacari feci*.

³⁷ E. g. Alpes Grées, Pennines ou Cottiennes, ces dernières du nom de roi laissé en place par Auguste.

³⁸ Plin., *HN*, III, 147 : *Saus ex Alpibus Carnicis placidior*. À l'extrémité de l'arc alpin, dans le passage évoquant la Pannonie, il écrit que les Alpes Carniques, d'où s'écoule la Save (*Saus*), s'abaissent.

³⁹ *Table de Peutinger*, segment VIII.

⁴⁰ Néanmoins, presque toutes les occurrences réservent le nom d'Alpes à l'arc alpin traditionnel.

⁴¹ Luc., *BC.*, I, v. 183 et 219, César ; v. 302 et 304, Hannibal.

⁴² Luc., *BC.*, I, v. 686-691 : *dubiam super aequora Syrtim / arentemque feror Libyen, quo tristis Enyo / transtulit Emathias acies. nunc desuper Alpis / nubiferae colles atque aeriam Pyrenen / abripimur. patriae sedes remeamus in urbis / inopiaque in medio peraguntur bella senatu*.

⁴³ Juv., *Sat.* X, v. 166-167 : *I demens et saeuae curre per Alpes / ut pueris placeas et declamatio fias*. Les v. 146-167, sont consacrés à Hannibal, sa gloire et la fin de sa vie. Au v. 152 : *opposuit Natura Alpemque niuemque* : la nature lui oppose les Alpes et leurs neiges.

la place qu'occupait son extraordinaire épopée alpine dans l'enseignement, puisque tous les élèves s'exerçant à la rhétorique s'en inspiraient.

À côté des références à la deuxième Guerre Punique, ces documents indiquent que non seulement les Alpes formaient un obstacle naturel, dont le franchissement requérait un exploit, mais aussi qu'elles abritaient des peuples belliqueux, qui menaçaient sans cesse de déferler sur l'Italie. Dans les *Res gestae*, Auguste a mis l'accent sur les opérations militaires menées contre les peuples alpins, qui furent violentes, en particulier contre les Salasses entre 28 et 25 av. J.-C. Elles s'accompagnèrent de la fondation d'une colonie de vétérans *Augusta Praetoria* (Aoste) et de la construction de la route du Petit Saint Bernard⁴⁴. De cette pacification brutale, Velleius Paterculus, pour qui « les Alpes abondamment peuplées de tribus farouches et sauvages furent domptées »⁴⁵ s'en fit l'écho, comme Pline l'Ancien quelques années après⁴⁶. Dans le paragraphe 26 des *Res gestae*, dans lequel Auguste rappelle la mainmise sur ce massif, figurent d'autres peuples, les *Hispani*, dont la soumission fut durement acquise, et les Germains, qui interrompirent brutalement la conquête romaine⁴⁷. Les Alpes étaient donc synonymes d'obstacles à dompter, de victoires sur des peuples guerriers et immatures⁴⁸ qu'il fallait intégrer dans l'empire.

Ces éléments permettent de comprendre les motivations du légat et l'expression Alpes Numidiques dans des inscriptions rédigées dans un vocabulaire inhabituel pour désigner les travaux de rénovation de voirie. Comme tout sénateur, M. Valerius Etruscus⁴⁹ était un homme cultivé⁵⁰, il a fait appel à un imaginaire bien identifié à Rome. Les Alpes rappelaient d'abord et avant tout l'exploit d'Hannibal et sa défaite finale devant les armées romaines ; elles représentaient aussi un massif hostile d'où les tribus avaient menacé l'Italie avant d'être soumises puis intégrées progressivement à la romanité. Le parallèle se révèle évident avec la situation telle qu'elle a pu apparaître, non sans quelque exagération, à ce sénateur et peut-être à l'empereur Vespasien avant lui. De nombreuses tribus vivaient dans la région et occupaient les massifs proches de la voie. Selon Ptolémée, les Nabathrae occupaient le nord-ouest de la région, entre Hippo Regius et Rusicade⁵¹ et les Iuntii semblent devoir être localisés sur le territoire même d'Hippo Regius ou légèrement plus à l'est, entre celle-ci et Thabraca⁵². Au sud, les Nattabuttes étaient séparés des précédents par la ville de Calama⁵³, et Thubursicu Numidarum, ville de(s) Numides, se trouve à moins de 40 km de cette dernière⁵⁴. Divers éléments ont dû renforcer ce sentiment. Dans toute la région, les multiples stèles

⁴⁴ Raepsaet-Charlier (M.-T.), 1998, p. 167-168. Quelques années plus tard, Rome assit son autorité sur le Grand Saint Bernard.

⁴⁵ Vell. Pat., *HR*, II, 90, 1 : *Alpes feris incultisque nationibus celebres perdomitae*.

⁴⁶ Plin. *NH*, III, 136, voir *supra*.

⁴⁷ *Res Gestae*, 26, 1-2 : « J'ai agrandi les frontières de toutes les provinces du peuple romain, dont étaient voisines des nations qui n'obéissaient pas à notre pouvoir. 2- J'ai pacifié les provinces des Gaules et des Hispanies, ainsi que la Germanie, tout le territoire que délimite l'Océan entre Gadès et l'embouchure de l'Elbe ». trad. Scheid (J.), Paris, 2007. La suite énumère les régions lointaines, Nord de l'Europe, Ethiopie, Arabie, où Auguste a envoyé des armées ou des ambassades.

⁴⁸ Pol., II, 2, 35 : « Les initiatives prises par les Gaulois sont inspirées... par leurs émotions, jamais par la raison ». Tite Live, XXX, 13-14, n'écrit pas autre chose à propos de Syphax, Massinissa et Sophonisbe.

⁴⁹ Thomasson (B.-E.), 1996, p. 150, n° 30 ; *RE*, VII, A 2495 f., Valerius 148 ; *PIR*², V, 48.

⁵⁰ Il est possible, mais quelque peu hasardeux, de supposer qu'il ait eu une intention particulière avec l'emploi d'un terme évoquant les malheurs d'Enée.

⁵¹ Au début du II^e s. ap. J.-C., Ptolémée, IV, 3, 6 ; Desanges (J.), 1962, p. 121-122, carte n° 6.

⁵² Ptolémée, IV, 3, 6 Iontii, localisés plus à l'est ; Desanges (J.), 1962, p. 100.

⁵³ Desanges (J.), 1980a, p. 328-329.

⁵⁴ Et, au sud-est de la cité, pendant le règne de Vespasien, le légat Pomponius avait procédé au bornage de deux tribus, les Vofricenses et les Suppenses, bornage repris par Peregrinus, un esclave impérial, pendant le règne

libyques, épigraphes ou anépigraphes témoignent d’habitants fortement attachés à leurs traditions, ceci encore au milieu du II^e siècle. Au-delà des discussions sur la *lingua punica* mentionnée par Augustin et de l’épisode fâcheux du prêtre Antoninus de Fussala, il faut retenir que deux siècles plus tard, les populations rurales du sud du diocèse d’Hippone ne parlaient pas le latin couramment⁵⁵. Lors de la légation d’Etruscus, plus à l’ouest, un texte rapporte l’attaque des *latrones* subie par Nonius Datus, *librator* (ingénieur) de la III^e légion Auguste aux confins de la Numidie et de la Maurétanie Césarienne⁵⁶. Tous ces éléments ont pu inciter M. Valerius Etruscus, non sans quelque emphase, à comparer les travaux de réfection qu’il a dirigés sur la route reliant Hippo Regius à Calama à ceux accomplis pour franchir les Alpes. Les soldats avaient dû faire face à des difficultés techniques pour refaire la voie et ils avaient œuvré au milieu de territoires habités par des populations jadis hostiles et plus ou moins bien romanisées.

III- L’expression *legatus suus* et la politique impériale

Ce texte comporte une singularité supplémentaire, l’expression *legatus suus*. Un examen des attestations actuellement recensées dans les bases de données pour déterminer la fréquence de cette expression, montre que la mention *legatus* suivi d’un adjectif possessif apparaît rarement dans les textes, contrairement à l’expression *legatus Augusti propraetore* sans adjectif possessif.

Tableau des formules *legatus suus* en Afrique⁵⁷

Légat	Proconsul	Empereur	Cité	Références
Uttedius Marcellus	Ser. Cornelius Scipio Salvidienus Orfitus	Antonin le Pieux	Oea	<i>IRT</i> , 22
C. Macrinus Sossianus	T. Claudius Aurelius Aristobulus	Dioclétien	Madaure	<i>ILALg.</i> , I, 2048
C. Macrinus Sossianus	T. Claudius Aurelius Aristobulus	Dioclétien	Sufes	<i>AE</i> , 1992, 1763 ; <i>AE</i> 2003, 1889
[---]sius Fortunatus	Domitius Zenophilus	Constantin	Cincari	<i>AE</i> , 2003, 2004
Magius Rufinus	Decimius Hilarianus Hesperius	Gratien et Valentinien	Vaga	<i>CIL</i> , VIII, 14398
C. Felicius Torquatus	Helvius Vindicianus	Théodose	Musti	<i>AE</i> , 1968, 602
Firmus	Felix Ennodius	Honorius et Théodose ?	Tichilla	<i>CIL</i> , VIII, 1358
{---} Fabianus		?	Lares	<i>CIL</i> , VIII, 1782 ; 16320

d’Hadrien (*AE*, 1942-43, 35).

⁵⁵ Lepelley (C.), 2005, p. 142 : « Les témoignages, nombreux pour la Numidie d’Hippone, sur la situation linguistique de l’Afrique du Nord à la fin de l’Antiquité sont d’interprétation complexe et paraissent souvent contradictoires, mais il me semble que cette complexité reflète celle de la situation concrète : on parlait ici le latin, ici le punique, ici le libyque ». Antoninus fut choisi précisément parce qu’il fallait un évêque qui soit compris par les habitants.

⁵⁶ *CIL*, VIII, 2728 ; 18122 (*ILS* 5795).

⁵⁷ *CIL*, VIII, 25445, très lacunaire. Dans d’autres inscriptions mentionnant ces mêmes légats, l’adjectif possessif est absent, e. g. *AE*, 1933, 60, *CIL*, VIII, 624 = 11782, *ILALg.*, I, 179, *ILALg.*, I, 1032 pour Macrinus Sossianus.

Comme le montre ce tableau, les mentions de légats avec l'adjectif possessif en Afrique sont réservées aux légats du proconsul en place, et elles appartiennent presque toutes à l'époque tardive, sauf celle d'Uttedius Marcellus qui accompagna le proconsul Salvidienus Orfitus à Oea pour la dédicace de l'arc à Marc Aurèle édifié grâce à la générosité d'un notable local. Quant aux autres, Macrinus Sossianus procéda à la dédicace d'un sanctuaire d'Hercule à Madaure et d'un arc à Sufes pendant la Tétrarchie, Fortunatus à celle de réparations au capitole de Cincari, Magius Rufinus à une construction ou des réparations à Vaga, Felicius Torquatus à une dédicace en l'honneur de l'empereur Théodose à Mustis et Firmus présida à la dédicace de thermes. Ces légats représentaient le proconsul dans l'inauguration des travaux édilitaires, parfois après les avoir encouragés.

Si on élargit la recherche à d'autres régions, on constate qu'il existe une autre série d'attestations, peu nombreuses, dans lesquelles les légats sont dits légats de l'empereur avec la mention *suus*. Plusieurs textes en Cyrénaïque relatent la mission de deux d'entre eux. Une première série, datant de la fin du règne de Claude⁵⁸ et de la première année du règne de Néron, fin 54 - début 55, témoigne de l'activité du légat L. Acilius Strabo⁵⁹, qui avait été envoyé dans cette province à l'initiative de Claude pour régler un litige. Il devait récupérer au nom du peuple romain des terres léguées à Rome par Ptolémée Apion, roi de Cyrène, mort en 96 av. J.-C., terres qui avaient été indûment occupées par des particuliers pour les mettre en valeur⁶⁰. Après la mort de Claude, Néron confirma le légat dans sa mission, mais accorda au final les terres à leurs occupants, comme le confirme un passage des *Annales* de Tacite⁶¹. Toujours en Cyrénaïque, d'autres inscriptions rédigées sous Vespasien, prouvent que le problème des usurpations de terres n'était pas encore réglé. Entre 71 et 74, dans son effort pour redresser les finances de l'État, l'empereur envoya de nouveau un légat, Q. Paconius Agrippinus, chargé comme son prédécesseur de récupérer des terres⁶². Dans ces documents, l'empereur est au nominatif, il intervient dans une province publique en envoyant un légat chargé d'une mission spécifique⁶³, le légat est dit *legatus suus* et la mention *propraetore* ne figure pas. Quelque peu différente est la situation en Asie Mineure. La mention *legatus suus* apparaît dans une série de milliaires, tous rédigés sur

⁵⁸ AE, 1974, 682, stèle bilingue datée de 53, trouvée à l'est de Cyrène.

⁵⁹ En tout, six stèles ont été retrouvées : SEG, IX, 352, à Gasr Tauruni (bilingue, cf. infra) ; AE, 1974, 677, Cyrène ; AE, 1974, 684 ; AE 1977, 845 et AE, 1995, 163, à Apollonia. Rémy (B.), 1999, p. 168 : « Il faut penser que le légat avait peut-être suspendu son activité à la mort de Claude. N'ayant pas reçu de nouvelles instructions de Néron, il reprit sa tâche et érigea de nouvelles bornes en 54-55 à travers tout le territoire de la Cyrénaïque ».

⁶⁰ AE, 1934, 360 ; AE, 1939, 305, à Gasr Tauruni : [Nero] Claudius diui / [Clau]di f. Ger(manicus) Caesaris / [n(epos)] Ti. Caesaris Aug[ust]i / [pr(onepos) diu]i Aug(usti) abn(epos) Caesar Aug(ustus) / [G]ermanicus pontif(ex) / max(imus), trib(unicia) pot(estate), imp(erator) {o} c(on)s(ul) / per L. Acilium Strabonem / leg(atum) suum fines occu/[p]atos a priuatis p(opulo) R(omano) res/[ti]tuit.

⁶¹ Tac., *An.*, XIV, 18 : « Le même peuple (les Cyrénéens) poursuivait Acilius Strabo ancien préteur, envoyé par Claude pour régler la propriété de plusieurs domaines possédés autrefois par le roi Apion, et que ce prince avait laissés, avec ses États, au peuple romain. Les propriétaires voisins les avaient envahis, et ils se prévalaient d'une usurpation longtemps tolérée, comme d'un titre légitime. En prononçant contre eux, le juge souleva les esprits contre lui-même. Le sénat répondit aux Cyrénéens qu'il ignorait les ordres de Claude, et qu'il fallait consulter le prince, Néron, approuvant le jugement d'Acilius, écrivit néanmoins que, par égard pour les alliés, il leur faisait don de ce qu'ils avaient usurpé ».

⁶² AE 1919, 93 Cyrène : [Imp. Caes. Vespasianus / Au]g., pont. max., / tribunic{c}.pot. III, / imp(erator) VIII, p. p., co(n)s(ul) / III, desig. IIII, per / Q. Paconium A/gripp{e}inum le/gatum suum / populo R(omano) / Ptol(e)maeum / restituit. AE 1934, 261 ; AE, 1939, 305, Ptolémaïs : [I]mp. Caesar Vespa/sianus Aug., pont. m., / tr. pot. III, imp(erator) VIII, p. p., / co(n)s(ul) IIII, desig. V, per / Q. Paconium leg. / suum hortum / p(opulo) R(omano) rest(ituit). Autres textes, AE, 1919, 91-92 ; SEG, IX, 167 et 360 ; AE, 1974, 683. En tout, onze textes témoignant de l'activité de ce légat ont été retrouvés, Rémy (B.), 1999, p. 169-170.

⁶³ Domitien intervint encore à Ptolémaïs en 88-89, AE, 1954, 188.

le même modèle⁶⁴. Ils datent de 6 av. J.-C. et concernent l'activité de Cornutus Aquila qui a supervisé les travaux de la *uia Sebasté*, la voie royale, qui dessert plusieurs provinces, Galatie et Lycie Pamphlie⁶⁵. À la différence des autres, il est dit *propraetore*, fonction qui figure aussi pour T. Helvius Basila qui a reçu des empereurs Tibère et Caligula la mission de construire une voie (?) à Attaleia⁶⁶. Toujours en Asie Mineure, un document provenant de Philomenion doit être rapproché de ces documents. Le texte rappelle l'action de Calvisius Rusticus Iulius Frontinus, légat envoyé par Trajan pour diriger des travaux sur une nouvelle route⁶⁷. Plus tard, Q. Decius est envoyé en Mésie par Sévère Alexandre pour procéder à d'importantes réparations sur des ponts détruits et des routes détériorées⁶⁸. La formulation *legatus suus (propraetore)* apparaît donc d'un emploi rare et, si l'on met de côté les occurrences concernant les terres à récupérer en Cyrénaïque, province publique, elle se concentre sur des travaux routiers souvent importants, une voie hautement stratégique en Galatie, une nouvelle voie à Philomenion, des ponts et voies détériorés en Mésie, travaux qui rappellent ceux que M. Valerius Etruscus fit exécuter en Numidie. Dès le début du Principat, la responsabilité des routes était devenue un monopole impérial, le Prince ne désirant pas confier à des sénateurs cet aspect hautement stratégique⁶⁹. C'est ce dont témoignent plusieurs documents en Afrique. Jusqu'au règne de Caligula, il est passé par le proconsul pour faire exécuter ses ordres, dans une formulation où le proconsul est associé à l'empereur. Ainsi, à la fin du principat d'Auguste, la construction d'une voie stratégique qui devait relier les *castra hiberna* à Tacapes avait été décidée et les travaux furent poursuivis par Tibère. Si le proconsul L. Nonius Asprenas apparaît dans l'inscription en tant que responsable de la mise en œuvre (*uiam curauit*), il a naturellement agi sur ordre des empereurs⁷⁰. La formule est plus directe sur un milliaire de

⁶⁴ AE, 1997, 1495, à Comana, Lycie-Pamphlie : *Imp. Caes. diui f. / Augustus, pont(ice) maxim(us), / co(n)s(ul) XI, desig(natus) [XII], imp(erator) XV, / trib(unicia) potest(ate) [XII]X, uiam / Sebasten(am), [curante] / Cornuto [Aquila] / leg(ato) suo [pro pr(aetore)], fecit / CXIII*. Autres inscriptions : CIL, III, 12217 = 6974, à Commana ; CIL, III, 14185 ; CIL, III, 14401a = 14185 = RRMAM, II, 1, 663 = RRMAM, III, 2, 97a ; CIL, III, 14401b = RRMAM, II, 1, 64 = RRMAM, III, 2, 97b et CIL, III, 14401c = ILS 5828 = RRMAM, II, 1, 670 = RRMAM, III, 2, 98 à Pappa Tiberiopolis ; IK, 57, 166 = AE 1997, 1496 = AE 2000, 1466, à Doseme Bogazi ; RRMAM, II, 1, 391 = RRMAM, III, 2, 88d, à Esendere ; RRMAM, II, 1, 395 = RRMAM, III, 2, 90c et ZPE, 44, p. 99 = Tyche, 1986, p. 52, à Apollonia ; RRMAM, II, 1, 636 = RRMAM, III, 2, 95d et *ibid.*, 95e à Kiyakdede ; ZPE, 44, p. 99, à Antioche de Pisidie. La *via Sebaste* était destinée à faciliter la circulation des troupes dans une région peu sûre, M. Sartre, 1998, p. 337. Des travaux furent effectués régulièrement pour la remettre en état, Labarre (G.), 2010, p. 192. Un texte comporte, à la suite du texte initial, l'indication d'une remise en état effectuée pendant le règne conjoint de Valérien et Gallien, RRMAM, II, 1, 384 = RRMAM, III, 2, 94b.

⁶⁵ Rémy (B.), p. 131-132 : « Pendant son gouvernement de Galatie, Cornutus Aquila s'est engagé dans tout un système de routes reliant Antioche de Pisidie aux colonies établies par Auguste ». Cette opération est à mettre en relation avec la guerre contre les Homonadées, qui éclata à la même époque.

⁶⁶ AE, 1995, 1551 : *[Imp. Ca]esares Augusti, po[n]ti/[fices m]aximi, tribunic(ia) pot[est(ate)] / [- - -] am per T. Heluim Basil[am] / [l]egatum suum propr(aetore) munieru[nt]*. il ne s'agit pas d'un milliaire. Les lacunes ne permettent pas d'identifier la nature des travaux, peut-être une voie à colonnades (?). PIR², H, 67.

⁶⁷ MAMA, 7, 193 : *Imp. Caesar / diui Nervae f. / Nerva Traianus Au/g. Ger(manicus) Dac(icus) pont. / max., trib. pot. IV (?) c/o(n)s(ul) V, p. p., uiam [n]ouam / derexit per Cal/uisium Rusticu[m] / Iulium Frontinum / leg(atum) / suum / M P XV*. L'année fait problème, car la quatrième puissance tribunicienne ne peut correspondre aux titres de victoire et au nombre de consulats. Il faut préférer quelques années plus tard, pas avant 103, et sans doute peu après.

⁶⁸ CIL, III, 12519, à Gabraka, en Mésie inférieure : *Imp. [C]aesar M. / Aur[e]lius Seuerus / Alexander Pius Felix / sanctissimus Aug(ustus), / tribuniciae pote[st]/statis XIII, consul III, / pater patriae, pr(o)cons(u)l, / pontes derutos et uias / conlapsas restituit, / curante Quinto Decio, c. u., / pr. pr. leg. suo / M. P. [---]*. Ici, la formule *legatus suus* suit la mention *propraetore*.

⁶⁹ Salama (P.), 1951, p. 38-39.

⁷⁰ E. g. AE 1905, 177 = AE, 2006, 1670 : *Imp. Caesar Augu[s]/ti f. Augustus, trib. pot. XVI, / L. Asprenas, co(n)*

Lepcis Magna à propos d'une *uia in Mediterraneum* construite par les soins du proconsul L. Aelius Lamia sur ordre (*iussu*) de Tibère⁷¹.

Six autres inscriptions mentionnent des interventions de Valerius Etruscus, sur lesquelles il est cité avec la formule habituelle *legatus Augusti propraetore*. Elles ont été trouvées à Lambèse et Timgad, c'est-à-dire dans la partie occidentale de la région, territoire qui correspond à la zone normale d'action du légat de la III^e légion Auguste, et qui deviendra quelques décennies plus tard la province de Numidie. L'adjectif possessif gravé dans le texte des Alpes numidiques indique, semble-t-il, qu'il voulait préciser qu'en opérant entre Hippo Regius et Calama, région normalement sous la juridiction du proconsul, il obéissait en tant que délégué de l'empereur pour une mission que celui-ci lui avait confiée spécifiquement.

IV- Une route du blé et une grande famille sénatoriale

La priorité du pouvoir en ce milieu du II^e siècle était de faire arriver le blé à Rome⁷² pour qu'il y soit distribué ou vendu et une des missions principales des gouverneurs consistait à faire en sorte que les provinces le fournissent dans les conditions de sécurité les plus favorables. En l'occurrence, le blé produit dans les vallées ou les plaines de l'arrière-pays d'Hippo Regius devait être acheminé vers le port pour que des navires le transportent vers l'Italie, Ostie notamment⁷³. Déjà en 76, sous le règne de Vespasien, le légat Q. Egnatius Catus avait coordonné les travaux d'une voie nord-sud, qui reliait la ville à Théveste, où s'installait la III^e Légion Auguste⁷⁴. Cette route se greffait sur l'axe fondamental nord-est-sud-ouest, Carthage-Théveste, qui contrôlait le sud de la région. À la fin du I^{er} s., les autorités firent appel à la bonne volonté des notables locaux pour assurer la régularité de l'approvisionnement⁷⁵, et des inscriptions d'Ostie prouvent l'étroitesse des liens qui unissaient Hippo Regius et le port d'Ostie au milieu du II^e s.⁷⁶ En 146, le chevalier P. Aufidius Fortis, décurion

s(ul), / *proco(n)s(ul)*, VIIuir / *epulonum*, *uiam* / *ex castris hibernis* / *Taca[pe]s munien/[dam] curauit*, *leg(io) III Aug(usta)* / *CLIII*. La construction de la route, sur laquelle ont été découverts d'autres milliaires fut sans doute un facteur important dans le déclenchement de la guerre de Tacfarinas, Lassère (J.-M.), 1982, p. 13 sq. Sur Asprenas, Thomasson (B.-E.), 1996, p. 27, n° 17 ; *PIR*², N, 118 ; Hurlet (F.), 2006, p. 250-251.

⁷¹ *IRT*, 930 : *Imp. Ti. Cae/saris Aug. / iussu / L. Aelius Lam/ia proco(n)s(ul) ab / oppido in Medi/erraneum di/ rexit M PXLIV*. Sur Lamia, Thomasson (B.-E.), 1996, p. 28, n° 18 ; *PIR*², A, 200 ; Hurlet (F.), 2006, p. 251, qui note : « La mention du proconsul disparaît du contenu des milliaires après le règne de Tibère ». Elle est remplacée par celle des légats en raison de la réforme de Caligula, preuve s'il en est de la valeur stratégique accordée à ces constructions. L'inscription de Ptolémaïs mentionnant la récupération des terres opérée par le proconsul C. Pomponius Gallus Didius Rufus en 88-89, indique qu'il a procédé sur ordre (*iussu*) de Domitien, *AE*, 1954, 188.

⁷² Comme l'a rappelé récemment Haensch (R.), 2011, p. 97.

⁷³ Des greniers impériaux sont signalés dans une inscription, *AE*, 1924, 36 : *Genio et / numini / horreorum / Sabinus / Augg(ustorum) lib(ertus) / c(ustos) s(acrorum) h(orreorum) Hipp(onensium) R(egiorum) / item cura / cancellorum*.

⁷⁴ *ILAlg.*, 1, 3885, à Niniba : [*Imp. Caesare Vespasiano Aug., pont. max., trib. pot. VII, imp. XVI, p. p., co(n)s(ule) VII*], / [*I*]mp. T C[aesa]r[e] Ves/pasia[no] Aug. f., / imp. X, [pon]t[if]ice, tri[b.] / p[ot. [V], c[o(n)s(ule) V], / Caesar[e] Au]g. f. Domi/tiano, c[o(n)s(ule) IIII, / [l]e[g. I]I[II] Au[g. / Q.] E[gnati]o Cato / [leg. Aug. pr]o pr. / (M P) XX[XI (?)]. Gsell (S.), 1911, f° 9, n° 214 et n° 222, qui indique par ailleurs qu'une autre route se détachait du bourg pour rejoindre Thagaste. Gsell (S.), 1911, f° 9, n° 214. C. Egnatius Catus a aussi fait exécuter des travaux sur la route Hippo Regius-Carthage par Bulla Regia (*ILPBardo*, 476 ; Thomasson (B.-E.), 1996, p. 135, n° 6).

⁷⁵ La carrière de T. Flavius Macer, flamine perpétuel d'Ammaedara, préfet de la tribu des Musulames, chargé de plusieurs fonctions relatives au ravitaillement de Rome à la fin du I^{er} s. et au début du II^e s., illustre cette implication des élites locales dans l'annone (*ILAlg.*, I, 285 et *ILAlg.*, I, 3992).

⁷⁶ Comme l'a montré Cébeillac-Gervasoni (M.), 1994, p. 50, 53-55.

d'Hippo Regius était aussi magistrat et patron des *mensores* à Ostie⁷⁷. De leur côté, les nombreux milliaires retrouvés sur la voie Cirta – Rusicade, accessoirement Stora, attestent l'attention soutenue que le pouvoir a portée à l'amélioration de cet autre axe sud-nord⁷⁸. Le légat C. Velleius Paternulus est mentionné sur un milliaire jalonnant la voie Rusicade - Cirta⁷⁹. Près de Rusicade, un autre milliaire rappelle l'intervention d'A. Larcus Priscus, *leg(atus) August(i) propr(aetore)* vers 108 dans la construction d'une route entre Rusicade et Stora⁸⁰. Sous le règne d'Hadrien, plusieurs textes montrent que les Cirtéens ont été mis à contribution. En 125-126, *ex auctoritate* de l'empereur, le légat de la III^e Légion Auguste, Sex. Iulius Maior ordonna à la *res publica* de Cirta de construire à ses frais les ponts de la voie qui conduit de la cité à Rusicade et les *possessores* du territoire furent sollicités⁸¹. Aucun milliaire datant du règne d'Antonin n'a été retrouvé sur la voie, mais, en 152, le légat M. Valerius Etruscus ordonnait la réfection de la route des Alpes Numidiques.

À ces circonstances, il convient d'ajouter un élément, dont il est difficile de mesurer l'importance, mais qui a très certainement joué un rôle : la présence dans la région d'une grande famille sénatoriale, les Servilii, qui a gravité dans l'entourage impérial entre Hadrien et Commode et qui entretenait des relations étroites tant avec Hippo Regius qu'avec Calama. Avec une soixantaine d'attestations, le gentilice Servilius est largement présent en Afrique, où il apparaît dès le I^{er} siècle⁸² ; on observe cependant une relative concentration de ce nom dans la région située au sud d'Hippone avec cinq mentions à Thubursicu Numidarum⁸³ et une douzaine

⁷⁷ CIL, XIV, 4620. Mathieu (N.), 1999, p. 164-166, qui tend à penser que cet important personnage, qui « était connu à Ostie pour ses intérêts liés à la production et à la commercialisation agricoles », était originaire d'Hippo Regius, et suppose des propriétés foncières dans la région.

⁷⁸ Briand-Ponsart (C.), 2012, p. 626-629.

⁷⁹ CIL, VIII, 10311. Thomasson (B.-E.), 1996, p. 133, n° 1 ; C. Velleio / Paternulo / leg. Aug. / leg. III Aug. / (M P) XXIX. On a supposé que son intervention datait du proconsulat du futur empereur Galba, entre 44 et 46, et donc pendant une période de troubles dans la province. Toutefois, il est plus probable qu'il exerça ses fonctions plus tard, pendant le règne de Néron, peu avant 61, Briand-Ponsart (C.), 2012, p. 627.

⁸⁰ CIL, VIII, 10324 ; 22382 : [- - -] / uia fa[cta - - - a] / Larcio Prisc[o] / legato August(i) / propr(aetore). Il est dit *legatus Aug. propr. exercitus Africae* sur une inscription honorifique près de Timgad (AE, 1908, 237). B. E. Thomasson, 1996, p. 28, n° 18 ; PIR², L, 1 ; Le Bohec (Y.), *Légion*, 1989, p. 376. A. Larcus Priscus devint consul suffect en 110.

⁸¹ CIL, VIII, 10296 ; ILS 5872 : *Ex auctoritate / Imp. Caesaris / Traiani Hadri(ani) Aug(usti) pontes / uiae nouae Rus(ica)densis r(es) p(ublica) Cir(tensium) sua pecunia fecit, Sex. Iulio / Maiore leg(ato) III leg. Aug. pr(o)pr(aetore)*. CIL, VIII, 22370 : *[Ex auct]oritate / Imp(eratoris) Caesaris Traiani / Hadriani Aug. uiae nouae Rus(ica)densis r(es) p(ublica) Cirtensium m(iliaria?) / constituit / P M VI*. CIL, VIII, 10322 : *Ex auctoritate / Imp Caesaris Traiani / Hadriani Aug. / uia noua / a Cirta Rus(ica)dem strata per possessores territori Cirtensium*. Gsell (S.), 1901, p. 2, notait la qualité apportée à la réalisation de cette route large de 7, 20 m « construite au moyen de deux bordures en fortes pierres, reliées, à des intervalles de huit à dix mètres, par des chaînes ou traverses, également en pierres de fortes dimensions et dont chaque espace est soigneusement rempli par un blocage de petites pierres ». Il semble que la construction de la route reliant Hippo Regius à Calama a aussi été soignée, bien que sa largeur ait été un peu moindre (6, 75 m), Gsell (S.), 1911, f. 9, n° 86, qui note sa bonne conservation sur plus d'un km près du col de Fedjoudj. Salama (P.), 1951, p. 61, la décrit partiellement.

⁸² Ce gentilice est présent dès la colonisation de César et d'Auguste à Sicca Veneria, Lassère (J.-M.), 1977, p. 150 et dans la Cirtéenne, p. 190. Parmi les autres mentions, e. g. *ILPBardo*, 4, avec une notice de Benzina Ben Abdallah (Z.), qui souligne le rôle des Servilii à Gighis ; cinq attestations à Carthage (CIL, VIII, 13946, 2 ; 24641 ; 24817 ; 25164 ; *ILTun.*, 1109, 73 avec deux affranchis ; 1109, 74) ; quatre au *Mons Balcarensis* (CIL, VIII, 24113 ; CIL, VIII, 24309 b, e et g ; CIL, VIII, 24323) ; une à Thignica (CIL, VIII, 15217), à Vaga (CIL, VIII, 14416), à Avitta Bibba, (CIL, VIII, 796 = *ILTun.*, 670 = ILS, 5413), à Furni (CIL, VIII, 12401) ; à Limisa (AE, 2004, 1673) ; à El Avavi (CIL, VIII, 26438) ; cinq à Ammaedara (CIL, VIII, 11624 ; Benzina Ben Abdallah (Z.), 2013, n° 170 et 240) ; cinq à Thugga (MAD, 1148-1150 ; 1601-1602).

⁸³ *ILAlg.*, I, 1763 ; 1816 ; 1885 ; 1886.

à Madaure⁸⁴. Le premier sénateur connu pour avoir entretenu des liens avec l'Afrique est M. Servilius Nonianus, issu d'une grande famille sénatoriale, consul en 35, proconsul d'Afrique sous Claude *ca.* 45, célèbre par son éloquence au forum et rédacteur d'une histoire de Rome dont s'est probablement inspiré Tacite⁸⁵. Il procéda à une dédicace à Utique, dont il fut le patron⁸⁶. Sa fille, Servilia Considia⁸⁷, a très probablement épousé Q. Marcius Barea Soranus, consul suffect en 52, fils de Q. Marcius Barea, consul en 34 et proconsul d'Afrique de 41 à 43⁸⁸. Ce dernier apparaît dans une inscription d'Hippo Regius datant du second trimestre 42⁸⁹. En 77-78, un Q. Servilius Pudens, légat du proconsul C. Paccius Africanus, patron du municipe d'Hippo Regius, procéda à la dédicace du nouveau forum de la cité⁹⁰. Un descendant de Nonianus, Q. Servilius Pudens (petit-fils du précédent ?), épousa Ceionia Plautia⁹¹, fille de L. Aelius Caesar, sœur de l'empereur Lucius Verus et de Ceionia Fabia, un temps fiancée à Marc Aurèle⁹². Contemporain de M. Valerius Etruscus, il devait revêtir le consulat en 166⁹³. Un autre Servilius, M. Servilius Silanus, était consul suffect en 152, l'année même de la légation de M. Valerius Etruscus ; une lettre de Fronton, écrite quelques années plus tard, atteste qu'il était originaire d'Hippo Regius. Aux triumvirs et décurions de Cirta, qui sollicitaient son patronage, le même Fronton le recommanda comme *optimus et facundissimus uir* pour exercer le patronat, en tant que ressortissant « de la cité voisine et amie Hippo Regius »⁹⁴. Ce Silanus devint consul II ordinaire en 188, signe de la considération sociale dont il jouissait⁹⁵. Q. Servilius Pudens est mentionné comme proconsul dans une dédicace qui s'adresse à son fils du même nom, patron du municipe de Bisica Lucana⁹⁶. L'absence de mention de la province fait supposer qu'il s'agit du proconsulat de la province d'Afrique. Son fils, Q. Servilius Pudens, proconsul de Crète et Cyrénaïque, fut aussi sollicité pour être patron de Calama⁹⁷ et,

⁸⁴ *ILAlg.*, I, 2071 ; 2136 ; 2323 ; 2694-2698 ; 2805 ; *ILAlg.*, I, 841, à Henchir el Hammam.

⁸⁵ Il fut proconsul entre 43 et 47. *PIR*², S, 590. Tac., *An.*, XIV, 19, 1 ; Pline le Jeune, *Ep.*, 1, 13, 3. Son père avait exercé le consulat en 3 (*PIR*², S, 589).

⁸⁶ *AE*, 1932, 24 ; Saastamoinen (A.), 2010, n° 44.

⁸⁷ *PIR*², S, 606 ; Raepsaet-Charlier (M.-T.), 1987, n° 710. La fille de Q. Marcius Barea et de Servilia Considia, (Marcia) Servilia, connue par ce seul élément « qui lui viendrait de sa mère », fut condamnée par Néron en même temps que son père, Tac., *An.*, XVI, 30-33.

⁸⁸ *AE*, 1935, 32. Q. Marcius Barea fut proconsul du 1^{er} juillet 41 au 30 juin 42 et prorogé l'année suivante. Selon Hurlet (F.), 2006, p. 95-96, Claude est intervenu directement dans sa désignation, compte tenu du faible nombre d'années entre le consulat et le proconsulat et la prolongation de ce dernier.

⁸⁹ *BCTH*, 1934-1935, p. 244 sq.

⁹⁰ *AE*, 1949, 76 ; *AE*, 1955, 147 : C. Paccius Africanus, pont(ifex), co(n)s(ul), pro co(n)s(ul), patronus municipii dedic(auit), cura Q. S[ervilius P]udentis (*PIR*², S, 593).

⁹¹ Raepsaet-Charlier (M.-T.), 1987, n° 205, avec stemmata XXVI et XXIX.

⁹² Raepsaet-Charlier (M.-T.), 1987, n° 204 ; *PIR*², C, 612 ; *SHA*, *Vit. Marci*, 4, 5 ; 6, 2 ; 29, 10 et *Vit. Veri*, 10, 3-4.

⁹³ *SHA*, *Vit. Com.*, XI, 13 ; *CIL* VIII, 12291 et 14852 ; *PIR*², S, 595.

⁹⁴ Front, *Ad Am.*, II, 11, 1 : cum sit uicina et amica ciuitate Hip<p>one Regio.

⁹⁵ A la même époque, un autre Servilius, Q. Servilius Silanus, consul ordinaire en 189, fut assassiné sur l'ordre de Commode, *SHA*, *Vit Com.*, 7, 5 : His occisis interemit Servilium et Dulum (= D. Iulium) Silanos cum suis. Il est curieux de voir deux consuls ordinaires du même nom (*nomen* et *cognomen*, seul le prénom diffère) se succéder, signe supplémentaire du prestige de cette famille sénatoriale. Sur cette famille et les possibles liens entre les différents Servilii attestés comme sénateurs, Corbier (M.), 1982, p. 721, qui tend à rattacher aussi à la même famille M. Servilius Fabianus Maximus, consul suffect en 158 (*ILS* 1080).

⁹⁶ *CIL*, VIII, 12291 (*ILS*, 1085) : Q. Seruilio / Pudenti / Q. Seruili / Pudentis / proco(n)s(ulis) filio, / patrono / municipii / D D P P. *PIR*², S, 595.

⁹⁷ *ILAlg.*, I, 281 (*ILS* 1084) : Q. Seruilio / Q. f. Hor(atia) / Pudenti / trib(uno) mil(itum) leg(ionis) IIII Scy/thicae, quaest(ori) pro/uincia Siciliae, / trib(uno) pl(ebis), praetori, / praef(ecto) frumen/ti dandi iuridi/co Aemiliae / [et Fla]mini/ae, [pro]co(n)s(uli) Cre/tae et Cyrenarum / [- - -] O[- - -] / [m]unic(ipium) Kala]men/[sium patr]on[o].

à Althiburos, un hommage fut rendu à un Q. Servilius Pudens, le père ou le fils⁹⁸. Les Servilii possédaient sans doute de grandes propriétés foncières. Sans qu'on puisse le relier aux autres, un C. Servilius Macer, mentionné sur l'épithaphe d'un de ses esclaves qui exerçait la fonction de *tabularius*⁹⁹, possédait des propriétés foncières au nord de Calama¹⁰⁰. Ce Servilius Macer a été mis en relation avec la station *Villa Serviliana* qui figure sur la *Table de Peutinger* et dans l'*Itinéraire Antonin*¹⁰¹, et dont la localisation exacte n'a pas reçu à ce jour de réponse satisfaisante¹⁰². Il est certain que le nom doit être relié à des propriétaires terriens comme il est attesté dans d'autres lieux, dont les noms sont issus de la présence d'un très grand personnage¹⁰³, et un patron est choisi ou sollicité de préférence en raison des attaches qu'il entretient avec la région. On peut sans aucun doute affirmer que la station *Villa Serviliana* est liée à la présence de cette importante famille et à la possession de vastes propriétés dans la région.

Conclusion

Selon Flavius Josèphe, l'Afrique nourrissait Rome huit mois par an, deux fois plus que l'Égypte, dans la seconde moitié du I^{er} siècle¹⁰⁴. Si une grande partie du blé était fournie par les anciens territoires de Carthage, la Numidie en exportait aussi vers les ports d'Italie. Outre la surveillance des confins, le légat de la III^e Légion Auguste avait donc le devoir d'assurer le transport de ce blé, mission qui impliquait une circulation des marchandises en toute sécurité. Si des familles possédant de grandes propriétés foncières contribuaient à l'approvisionnement, il fallait encourager cette activité par l'aménagement de grandes voies reliant les zones fertiles aux grands ports d'où partaient les navires pour Pouzzoles ou Ostie. Ce fut sans aucun doute une raison déterminante dans la construction et l'entretien des principales voies de la région, auxquelles les empereurs accordaient une attention particulière¹⁰⁵. Par conséquent, il n'existait aucune raison pour réunir les différentes parties d'une Numidie historique, puisque les axes d'acheminement dirigés vers la côte suivaient des directions sud-nord. Par ailleurs, les puissantes familles sénatoriales de la Cirtéenne comme celles d'Hippo Regius et de sa région, qui participaient à ce commerce, ne souhaitaient certainement pas la reconstitution d'une Numidie, qui aurait risqué de remettre en cause leur influence locale ou régionale, ni l'équilibre sociopolitique de la région.

La question des deux Q. Servilii Pudentes fait problème et a été discutée par B.-E. Thomasson, 1996, p. 71-72, n°91, qui expose les différentes propositions.

⁹⁸ CIL, VIII, 16477 ; 27782 : Q. Servili[o] / [Pu]denti c(larissimo) [u(iro) ---.

⁹⁹ ILAlg., I, 463 : D M S / Tertius / C. Seruili Macr(i) / tabul(arius) p(ius) uixit an/nis LXV, Benigna / coni(ux) b(ene) m(erenti) fecit. / h(ic) s(itus) e(st), s(it) t(ibi) t(erra) l(euis).

¹⁰⁰ PIR² S, 586.

¹⁰¹ It. Ant., 42, 6.

¹⁰² L'*Itinéraire* indique 54 milles entre Cirta et Aquae T(h)ibilitanae, 15 milles entre cette station et *Villa Serviliana* et 25 milles entre celle-ci et Hippo Regius. Gsell (S.), 1911, f. 9, 92, donne un résumé des problèmes soulevés pour identifier *Villa Serviliana*.

¹⁰³ It. Ant., 18, 4 : Paccianis Matidiae ; *ibid.*, 43, 2 ; 53, 1 ; 54, 1 et alii : Vico Augusti ; *ibid.*, 52, 5 et 58, 4 : Horrea Ca(o) elia ; *ibid.*, 63, 1 : Minna villa Marsi. Les Anicii sont mentionnés deux fois : *ibid.*, 61, 2 : Casas villa Aniciorum et 62, 3 : Megradi villa Aniciorum.

¹⁰⁴ Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, II, 383-386 ; Tac., *Ann.*, XII, 43.

¹⁰⁵ Salama (P.), 1951, p. 38-39 : « La création des routes semble donc avoir été dans la législation romaine, et particulièrement en Afrique, le chapitre sur lequel les conceptions personnelles du Pouvoir central se sont le plus fortement imposées ».

Bibliographie

Abréviations

Pour les périodiques, sauf indication spécifique, les abréviations sont celles de *L'Année Philologique*.
CIL : *Corpus Inscriptionum Latinarum*
ILAlg : *Inscriptions latines de l'Algérie*
ILPBardo : Z. Benzina Ben Abdallah, *Catalogue des inscriptions latines du Bardo*, Rome-Tunis (Collection EFR, 92), 1986.
ILS : *Inscriptiones latiane selectae*, H. Dessau, Berlin, 1892-1916.
MAMA : *Monumenta Asiae Minoris Antiquae*
PIR : *Prosopographia imperii romani*
RE : *Realencyclopädie des Altertumwissenschaft*

Benzina Ben Abdallah (Z.), 2013, *Mourir à Ammaedara, Épitaphes latines païennes inédites d'Ammaedara (Haïdra) et de sa région*, Ortacesus, 2013.

Bertrand (F.), 2005, « La « Confédération Cirtéenne » des Flaviens à Gallien et la Numidie cirtéenne dans l'Antiquité tardive (69-430) », dans *Questions d'Histoire. L'Afrique romaine de 69 à 439, Romanisation et christianisation*, édit. B. Cabouret, Nantes, 2005, p. 93-118.

Bocquet (A.), 2009, *Hannibal chez les Allobroges. La grande traversée des Alpes*, Montmélian, 2009.

Briand-Ponsart (C.), 2006, « Les relations de Cirta et de la Confédération cirtéenne avec le pouvoir pendant le Haut-Empire », CCG, XVII, 2006, p. 105-122.

2011, « La Numidie ou la difficulté de devenir une province », dans *Provinces et identités provinciales dans l'Afrique romaine*, Caen, édit. C. Briand-Ponsart et Y. Modéran, 2011, p. 151-186.

2012, « Le pouvoir et la Confédération cirtéenne: priorité au ravitaillement », *L'Africa romana*, XIX, 2012, p. 623-636.

2014, « Rusicade, la ville, le port et l'arrière-pays », dans *Géographie historique du Maghreb antique et médiéval. État des lieux et perspectives de recherches. Actes du premier colloque international du laboratoire de recherche « Occupation du sol, peuplement et mode de vie dans le Maghreb antique et médiéval*, édit. A. Mrabet, Sousse, 2014, p. 29-42.

Cagnat (R.), 1883, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, VI, 1883, p. 230-240.

1904, « Un milliaire de la route Bône à Guelma », CRAI, 1904, p. 377-378.

Cataudella (M.), 1992, « Intorno alla « Confederazione » cirtense : genesi e profili di una autonomia », *L'Africa romana*, IX, 1992, p. 721-730.

Cébeillac-Gervasoni (M.), 1994, « Ostie et le blé au II^e siècle ap. J.-C. », dans *Le ravitaillement en blé de Rome et des centres urbains des débuts de la République jusqu'au Haut-Empire. Actes du colloque internat. (Naples, 1991)*, Naples-Rome (Collection EFR, 196), 1994, p. 47-59.

Christol (M.), 2012, « Voyages organisés » : les interventions des « autorités » et la géographie administrative de la province d'Afrique, CRAI, 2012, 1, p. 653-678.

Coltelloni-Trannoy (M.), 1997, *Le royaume de Maurétanie sous Juba II et Ptolémée*, Etudes d'Antiquités africaines, Paris, 1997.

Corbier (M.), 1982, « Les familles clarissimes d'Afrique Proconsulaire (I^{er}-III^e siècles), Epigrafia e ordine senatorio, II, *Tituli*, 5, Rome, 1982, p. 685-754.

Desanges (J.), 1962, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique*, Dakar, 1962.

1980a, *Edition de Pline l'Ancien, V, 1-46. L'Afrique du Nord*, traduction et commentaire, Collection des Universités de France, Paris.

1980b, « Permanence d'une structure indigène en marge de l'administration romaine : la Numidia traditionnelle », *AntAfr.*, 15, p. 77-89 (= *Toujours Afrique apporte fait nouveau*, Paris, 1999, p. 181-196).

Ernout (A.) et Meillet (A.), *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd. revue et augmentée, Paris, 2001.

Gsell (S.), 1901, *Les monuments de l'Algérie antique*, t. II, 1901.

1911, *Atlas archéologique de l'Algérie*, Alger-Paris, 1911.

Haensch (R.), 2011, « L'attitude des gouverneurs envers leurs provinces », dans *Roma, generadora de identidades : la experiencia hispana*, édit. M. Caballos Rufino et S. Lefebvre, Madrid (Collection de la Casa de Velázquez, 123), 2011, p. 97-106.

Heurgon (J.), 1957, « Les origines campaniennes de la Confédération cirtéenne, *Libyca. Arch.-Épigr.*, V, 1957, p. 7-24.

Hippone, dir. X. Delestre, Aix-en-Provence, 2005.

Hurlet (F.), *Le proconsul et le prince d'Auguste à Dioclétien*, Bordeaux (*Scripta antiqua*, 18, 2006).

- Labarre (G.), 2010, « Cités et territoires de Pisidie », *DHA*, 36/2, 2010, p. 192-194.
- Lassère (J.-M.), 1977, *Ubique populus. Peuplement et mouvements de population dans l'Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146 a. C. – 235 p. C.)*, Paris, 1977.
- 1982, « Un conflit « routier » : observations sur les causes de la guerre de Tacfarinas », *AntAfr*, XVIII, 1982, p. 11-25.
- Lavergne (D.), 2005, Les milliaires, dans *Hippone*, 2005, p. 173-174, avec notes p. 246.
- Le Bohec (Y.), 1989, *La Troisième Légion Auguste*, Paris, 1989.
- Lepelley (C.), 1998, « L'Afrique », dans *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.)*, T. 2, *Approches régionales du Haut-Empire romain*, dir. C. Lepelley, Paris, 1998, p. 71-112.
- 2005, « Témoignages de saint Augustin sur l'ampleur et les limites de l'usage de la langue punique dans l'Afrique de son temps », dans *Identités et culture dans l'Algérie antique*, édit. C. Briand-Ponsart, Rouen, 2005, p. 127-149.
- Levick (B.), 2002, *Vespasien*, Paris, 2002.
- Matthieu (N.), 1999, *Histoire d'un nom. Les Aufidii dans la vie politique économique et sociale du monde romain*, Rennes, 1999.
- Papier (M.), 1902, *Compte rendus de l'Académie d'Hippone*, 1902, p. XXI-XXIII.
- Pflaum (H.-G.), 1962, « Légats impériaux à l'intérieur des provinces sénatoriales », dans *Mélanges en l'honneur de M. Renard*, Bruxelles (collection Latomus, 102), 1962, p. 1232-1242.
- Raepsaet-Charlier (M.-T.), 1987, *Prosopographie des femmes de l'ordre sénatorial (I-II siècles)*, 1-2, Louvain, 1987.
- 1998, « Les Gaules et les Germanies » dans *Rome et l'intégration de l'Empire. 44 av. J.-C. – 260 ap. J.-C.*, T. II, dir. C. Lepelley, Paris, 1998, p. 143-195.
- Rémy (B.), 1999, « L'activité des proconsuls et des représentants du prince dans la province de Crète-Cyrénaïque au Haut-Empire d'après les inscriptions », dans A. Laronde et J.-J. Maffre éd., *Karthago, XXIV, Cités, ports et campagnes de la Cyrénaïque gréco-romaine. Actes de la journée d'étude sur la Cyrénaïque, le 21/11/1992*, Paris, 1999, p. 165-186.
- 1989, *Les Carrières sénatoriales dans les provinces romaines d'Anatolie au Haut-Empire. 31 av. J.-C. – 284 ap. J.-C.* (Pont-Bithynie, Galatie, Cappadoce, Lycie-Pamphylie et Cilicie), Istanbul-Paris 1989.
- Salama (P.), 1951, *Les voies romaines d'Afrique*, Alger, 1951.
- Saastamoinen (A.), 2010, *The phraseology and structure of Latin building inscriptions in Roman North Africa*, Helsinki, 2010.
- Sartre (M.), 1998, « Les provinces anatoliennes », dans *Rome et l'intégration de l'Empire. 44 av. J.-C. – 260 ap. J.-C.*, T. II, dir. C. Lepelley, Paris, 1998, p. 333-383.
- Thomasson (B.-E.), 1996, *Fasti Africani. Senatorische und ritterliche Amtsträger in den römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diokletian*, Stockholm, 1996.